

États financiers de la
BANQUE ALTERNA
au 31 décembre 2019

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les vérificateurs externes. Le rapport des vérificateurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

TABLE DES MATIÈRES

BILAN	1
ÉTAT DU RÉSULTAT NET	2
ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	3
ÉTAT DES VARIATIONS DANS L' AVOIR DES SOCIÉTAIRES	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	
1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ.....	6
2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	6
3. PRÊTS ET AVANCES.....	19
4. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	19
5. PLACEMENTS.....	31
6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	31
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	32
8. AUTRES ACTIFS.....	33
9. DÉPÔTS.....	33
10. EMPRUNTS.....	33
11. PASSIFS DE TITRISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES.....	33
12. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF.....	34
13. CONTRATS DE LOCATION.....	34
14. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	35
15. CAPITAL-ACTIONS.....	35
16. PRODUIT ET CHARGE D'INTÉRÊT.....	35
17. PRODUIT DES PLACEMENTS.....	36
18. PRODUIT DE TITRISATION	36
19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT.....	36
20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	38
21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	42
22. GESTION DU CAPITAL	44
23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....	45
24. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	46
25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	46
26. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	49
27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ.....	49

BANQUE ALTERNA
Bilan (en milliers)
au 31 décembre 2019

Au	Note	31 déc. 2019	31 déc. 2018
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	68,563 \$	33,577 \$
Placements	5	118,735	52,345
Prêts et avances	3, 4	806,098	703,967
Immobilisations corporelles	6	-	19
Immobilisations incorporelles	7	339	591
Instruments financiers dérivés	21	617	33
Impôts à recouvrer		1,166	-
Actif d'impôt sur le résultat différé	19	-	592
Autres actifs	8	31,757	19,299
		1,027,275 \$	810,423 \$
PASSIF ET AVOIR DES SOCIÉTAIRES			
Passif :			
Dépôts	9	782,749 \$	671,308 \$
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	11	112,935	75,597
Emprunts	10	41,108	-
Instruments financiers dérivés	21	1,259	1,902
Impôts à payer		-	804
Passif d'impôt sur le résultat différé	19	327	-
Autres passifs	12	11,823	4,188
		950,201	753,799
Avoir des sociétaires :			
Capital-actions	15	57,000	40,000
Bénéfices non répartis		18,688	16,727
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	1,386	(103)
		1,027,275 \$	810,423 \$

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

(Voir les notes complémentaires.)

BANQUE ALTERNA
État du résultat net (en milliers)
au 31 décembre 2019

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produit d'intérêt	16	21,458 \$	17,657 \$
Produit des placements	17	2,693	2,597
		24,151	20,254
Charge d'intérêt	16	18,158	14,474
Produit d'intérêt net		5,993	5,780
Coûts d'emprunt		42	205
Produit d'intérêt net après coûts d'emprunt		5,951	5,575
Produit de titrisation	18	2,290	2,019
Opérations de change		762	3,675
Frais de services bancaires		305	252
Commissions		83	210
Divers		17	21
Gains (pertes) nets sur instruments financiers dérivés		(50)	9
Autres produits		3,407	6,186
Intérêt net et autres produits		9,358	11,761
Administration		3,449	4,591
Salaires et avantages sociaux		2,178	1,551
Marketing et relations communautaires		944	720
Occupation		101	98
Charges d'exploitation		6,672	6,960
Bénéfice net avant impôts sur les bénéfices		2,686	4,801
Charge d'impôts de l'exercice	19	725	1,273
Résultat net		1,961 \$	3,528 \$

(Voir les notes complémentaires.)

BANQUE ALTERNA
État du résultat étendu (en milliers)
au 31 décembre 2019

Pour les exercices terminés	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat net	1,961 \$	3,528 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
<u>Investissements dans des instruments de créance évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu :</u>		
Plus-value (moins-valeur) nette non réalisée sur les instruments de créance évalués à leur juste valeur par le biais	1,403	(825)
<u>Couvertures de flux de trésorerie :</u> ⁽¹⁾		
Variation au cours de l'exercice ⁽²⁾	101	1
Ajustements liés aux reclassements des (pertes) constatées dans l'état du résultat net ⁽³⁾	(15)	-
	1,489	(824)
Résultat étendu	3,450 \$	2,704 \$

⁽¹⁾ Net de la charge d'impôt de 506 \$ (impôt recouvrable de 297 \$ en 2018).

⁽²⁾ Net de la charge d'impôts de 36 \$ (4 \$ en 2018).

⁽³⁾ Net de l'impôt recouvrable de 5 \$ (0 \$ en 2018).

(Voir les notes complémentaires.)

BANQUE ALTERNA**État des modifications dans l'avoir des actionnaires (en milliers)****au 31 décembre 2019**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capital-actions :		
Solde au début de l'exercice	40,000 \$	35,000 \$
Actions émises nettes	17,000	5,000
Solde à la fin de l'exercice	57,000	40,000
Résultats non distribués :		
Solde au début de l'exercice	16,727	13,160
Effet de l'adoption de la norme IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	-	39
Solde retraité à la fin de l'exercice	16,727	13,199
Bénéfice net	1,961	3,528
Solde à la fin de l'exercice	18,688	16,727
Cumul des autres éléments du résultat étendu, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	(103)	721
Autres éléments du résultat étendu	1,489	(824)
Solde à la fin de l'exercice	1,386	(103)
Avoir des sociétaires	77,074 \$	56,624 \$

(Voir les notes complémentaires.)

BANQUE ALTERNA
État des flux de trésorerie (en milliers)
au 31 décembre 2019

Pour les exercices terminés	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net	1,961 \$	3,528 \$
Produit de la titrisation des créances hypothécaires	348,980	77,065
Paiement des passifs de titrisation des prêts hypothécaires	(312,013)	(85,274)
Augmentation des éléments hors caisse :		
Provision pour créances irrécouvrables	(17)	145
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	7	16
Immobilisations incorporelles	527	626
Charges différées	2,134	1,600
Perte (profit) sur les éléments suivants :		
Cession d'immobilisations corporelles	12	-
Vente de placements	(56)	-
Vente et titrisation de prêts	(3,807)	1,068
Diminution (augmentation) des actifs		
Juste valeur des placements	(386)	796
Juste valeur des prêts	(3,711)	(2,316)
Intérêt à recevoir	(985)	529
Charge d'impôt différé	592	(292)
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(100,163)	(180,723)
Créances de la société mère	-	1,629
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	(466)	631
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	915	558
Dépôts	111,441	92,996
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	(643)	1,592
Charge d'impôts futurs	327	-
Autres éléments, montant net	(3,457)	(3,283)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41,192	(89,109)
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	16,931	109,047
Achat de placements	(80,970)	(5,400)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(275)	(187)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(64,314)	103,460
Activités de financement :		
Augmentation (diminution) des emprunts	41,108	(4,499)
Émission d'actions ordinaires	17,000	5,000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	58,108	501
Augmentation nette des flux de trésorerie pendant l'exercice	34,986	14,852
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	33,577	18,725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	68,563 \$	33,577 \$
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	17,243 \$	13,915 \$
Intérêt reçu	20,473 \$	18,186 \$
Impôt payé	2,100 \$	1,372 \$

(Voir les notes complémentaires.)

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour exercer ses activités conformément à la *Loi sur les banques (la Loi)*, le 2 octobre 2000. La Banque Alterna est une filiale en propriété exclusive de l'Alterna Savings and Credit Union Limited (Caisse Alterna), la société mère ultime. La Banque Alterna est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario), K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque partout au Canada.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration, prise le 12 mars 2020. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

La Banque Alterna présente ses bilans principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat étendu, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

a) MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16)

Le 1^{er} janvier 2019, la Banque Alterna a adopté la norme IFRS 16 avec une date de transition du 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16, publiée en 2016, énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats de location pour les deux parties d'un contrat. La nouvelle norme remplace l'ancienne norme IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). Les changements concernent principalement la comptabilisation pour les locataires. La nouvelle norme exige que tous les contrats de location soient inscrits au bilan. Un passif financier est comptabilisé pour l'obligation locative. Un actif non financier correspondant est comptabilisé pour l'actif au titre du droit d'utilisation. L'obligation couvre la durée totale du contrat de location, qui comprend la période pendant laquelle le contrat de location n'est pas résiliable, en plus de toute période de renouvellement facultative pour laquelle il existe une importante incitation économique pouvant être exercée par le locataire.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Pour les locataires, toutes les obligations locatives sont comptabilisées à la juste valeur et les paiements au titre des contrats de location sont répartis entre les charges d'intérêt et les réductions du capital. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire relativement à la durée de vie utile de l'actif ou à la durée du contrat de location, si elle y est plus courte. En fait, cette méthode entraîne une augmentation des charges au cours des premières années du contrat, comme les charges d'intérêt diminuent au fil du temps.

L'adoption de la norme IFRS 16 n'entraîne aucun changement pour la Banque Alterna, puisque le seul contrat de location a expiré en 2019. Conformément à la norme IFRS 16, la Banque Alterna a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs pour les contrats de location à court terme dont la durée est égale ou inférieure à 12 mois. Par conséquent, les paiements au titre de ces contrats de location sont inscrits en charges selon la méthode linéaire jusqu'à la durée du contrat de location.

b) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Les intérêts créditeurs sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables sont inclus dans le produit des placements.

c) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

d) INSTRUMENTS FINANCIERS

(i) Comptabilisation et évaluation initiales

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la Banque Alterna devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes habituels d'actifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Banque Alterna s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier, tels que les frais et commissions (pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net). Pour les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont directement portés au compte de résultat net.

Coût amorti et taux d'intérêt effectif

Le coût amorti correspond au montant auquel l'instrument financier est évalué à la comptabilisation initiale, diminué du capital remboursé, augmenté ou diminué de l'amortissement cumulé au taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant initial et le montant à l'échéance et, pour les actifs financiers, ajusté pour toute provision pour prêts douteux.

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur toute la durée de vie de l'instrument financier à la valeur comptable brute (soit le coût amorti, mais avant toute provision pour prêts douteux) de l'actif financier ou au coût amorti de l'instrument financier. Le calcul ne tient pas compte des créances irrécouvrables prévues et comprend les coûts de transaction, les primes ou les escomptes et frais payés ou reçus qui font partie du taux d'intérêt effectif, comme les commissions de montage.

Lorsque la Banque Alterna révisé les estimations des flux de trésorerie futurs, la valeur comptable de l'instrument financier est ajustée pour refléter la nouvelle estimation actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial. Les changements sont passés en résultat.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

(ii) Classement

Actifs financiers

En vertu de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, la Banque Alterna classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- Juste valeur par le biais du résultat net;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu;
- Coût amorti.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates particulières, à des flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts (SVCI) sur le capital impayé.

Un instrument de créance n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu que s'il réunit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates particulières, à des flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts sur le capital impayé.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la Banque Alterna peut irrévocablement choisir de présenter les modifications ultérieures de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Ce choix est appliqué aux actifs sur une base individuelle. Dans ce cas, les gains et les pertes de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu (AERE) et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net, y compris au moment de leur cession. Les moins-values (et leurs reprises) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur. Les dividendes, lorsqu'ils représentent un rendement sur ces placements, continuent d'être comptabilisés en résultat net comme produits divers lorsque le droit de la Banque Alterna à recevoir des paiements est établi.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En outre, lors de la comptabilisation initiale, la Banque Alterna peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui répond aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu comme à la juste valeur par le biais du résultat net, si cela élimine ou réduit de manière significative une éventuelle incohérence comptable.

Les exigences de classement des titres de créance et des titres de capitaux propres sont décrites ci-dessous :

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

Modèle économique : Le modèle économique reflète la manière dont la Banque Alterna gère ses éléments d'actif en vue de générer des flux de trésorerie. Autrement dit, si l'objectif est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels générés par les actifs ou de percevoir à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie liés à la vente de ces actifs. Si aucune de ces possibilités ne s'applique, ils sont alors classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les facteurs pris en compte pour déterminer le modèle économique d'un groupe d'actifs sont notamment les antécédents en perception des flux de trésorerie liés à ces actifs, la façon dont le rendement de l'actif a été évaluée et signalée aux principaux dirigeants, et la façon dont les risques ont été évalués et gérés.

Flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts : si le modèle économique consiste à détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre, la Banque Alterna déterminera si les flux de trésorerie générés par l'actif financier constituent seulement de versements de capital et d'intérêts. Pour procéder à cette évaluation, la Banque Alterna examine si les flux de trésorerie contractuels sont conformes à un contrat de prêt de base, c'est-à-dire que les intérêts ne tiennent compte que de la valeur temporelle de l'argent, des risques de crédit, des autres risques de crédit de base et d'une marge bénéficiaire compatible avec ce type de contrat. Lorsque les conditions contractuelles introduisent un certain risque ou une certaine volatilité incompatible avec un contrat de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers qui incorporent des produits dérivés sont pris en compte dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont constitués seulement de versements de capital et d'intérêts.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf pour la période suivant le changement apporté par la Banque Alterna au modèle économique de gestion des actifs financiers.

Passifs financiers

Tant dans la période considérée que la précédente, les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti, à l'exception des passifs dérivés qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, si les profits et les pertes réalisés à la sortie, et les profits et les pertes latents attribuables aux fluctuations du marché sont tous deux inclus dans les profits nets sur les instruments financiers dérivés.

e) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La Banque Alterna comptabilise des provisions pour créances irrécouvrables prévues (CIP) sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Prêts au coût amorti;
- Actifs financiers qui sont des titres de créance; et
- Engagements et garanties de prêts.

Aucune provision pour prêts douteux n'est constatée sur les instruments de capitaux propres.

La Banque Alterna évalue les provisions pour prêts douteux à un montant égal à la durée de vie des créances irrécouvrables prévues, sauf pour les éléments suivants qui, eux, sont évalués en tant que créances irrécouvrables prévues sur 12 mois :

- Instruments de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture; ou
- Prêts au coût amorti pour lesquels le risque de crédit n'a pas sensiblement augmenté depuis leur comptabilisation initiale.

Tous les instruments de créance et placements ont été évalués selon les créances irrécouvrables prévues sur 12 mois, leur risque de crédit étant faible à la date de clôture.

Le risque de crédit sur les instruments de créance est considéré comme faible si :

- le risque de défaut est faible;
- l'emprunteur a une forte capacité à respecter ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie; et
- des changements défavorables à la conjoncture économique et commerciale à long terme pourraient réduire la capacité de la contrepartie à remplir ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie, même si ce n'est pas nécessairement le cas.

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

La Banque Alterna considère également que les instruments de créance présentent un faible risque de crédit lorsque ces instruments sont considérés de « première qualité », une catégorie d'investissement que la Banque Alterna définit généralement comme équivalente à une cote de solvabilité de A ou supérieure.

Les créances irrécouvrables prévues sur 12 mois sont celles qui résultent de défaillances attendues dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(i) Évaluation des créances irrécouvrables prévues

Les créances irrécouvrables prévues sont une estimation pondérée selon les probabilités des pertes sur créances. Elles sont évaluées ainsi :

- Actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : valeur actualisée de toutes les insuffisances de fonds (c.-à-d., l'écart entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque Alterna s'attend à recevoir);
- Actifs financiers dont le crédit a subi une dépréciation à la date de clôture : écart entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs; et
- Engagements de prêts non utilisés : valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque Alterna si l'engagement est utilisé et les flux de trésorerie que la Banque Alterna s'attend à recevoir.

Voir la discussion dans la note 4.

(ii) Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, la Banque Alterna détermine si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de créance comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu sont dépréciés. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'une ou plusieurs circonstances ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier se produisent.

Les données observables suivantes sont des preuves qu'un actif financier a subi une dépréciation :

- Difficultés financières importantes de l'emprunteur ou de l'émetteur;
- Rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement ou un paiement en souffrance;
- Restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Banque Alterna à des conditions que celle-ci n'aurait pas envisagé autrement; ou
- Il semble probable que l'emprunteur court à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature.

Un prêt renégocié à cause d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme déprécié, sauf s'il existe une preuve que le risque de ne pas recevoir les flux de trésorerie contractuels a été atténué significativement et qu'il n'existe aucun autre indice de dépréciation. De plus, un prêt en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme douteux.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que tous les efforts ont été déployés pour recouvrer des montants et toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état consolidés du résultat net comme élément de la provision pour prêts douteux.

(iii) Prêts et prêts douteux

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état du résultat net.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Intérêt sur les prêts douteux – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation aux intérêts créditeurs sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

Prêts restructurés – Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier est remplacé par un nouveau à cause des difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation permet de déterminer si cet actif doit être décomptabilisé. Les créances irrécouvrables prévues sont évaluées comme suit :

- Si la restructuration attendue n'entraîne pas la décomptabilisation de l'actif existant, les flux de trésorerie attendus de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie de l'actif existant; ou
- Si la restructuration attendue entraîne la décomptabilisation de l'actif existant, la juste valeur attendue du nouvel actif est traitée comme le flux de trésorerie final de l'actif financier existant au moment de sa décomptabilisation. Ce montant est inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie de l'actif financier existant, qui sont actualisés de la date de décomptabilisation prévue à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier existant.

f) MODIFICATIONS

(i) Actifs financiers

Si les conditions d'un actif financier sont modifiées, la Banque Alterna détermine si les flux de trésorerie de l'actif modifié sont essentiellement différents (d'au moins 10 %), auquel cas les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier initial sont réputés avoir expiré. Le cas échéant, l'actif financier initial est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Si les flux de trésorerie de l'actif modifié comptabilisé au coût amorti ne sont pas essentiellement différents, la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de l'actif en question. Le cas échéant, la Banque Alterna recalcule la valeur comptable brute de l'actif financier et comptabilise le montant résultant de l'ajustement de la valeur comptable brute comme profit ou perte de modification dans le résultat net. Si cette modification est effectuée à cause des difficultés financières de l'emprunteur, le profit ou la perte est présenté en même temps que la provision pour prêts douteux. Dans d'autres cas, il est présenté comme intérêts créditeurs.

(ii) Passifs financiers

La Banque Alterna décomptabilise un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont essentiellement différents. Le cas échéant, un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et celle du nouveau passif financier ayant des conditions modifiées est comptabilisée en résultat.

g) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

(i) Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
 - la Banque Alterna a transféré la quasi-totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif; ou
 - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a transféré ni la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif, ni le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

(ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état du résultat net.

(iii) Vente de créances hypothécaires

La Banque Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille titrisé de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Les prêts correspondants sont décomptabilisés du bilan si les transactions réunissent les critères de décomptabilisation par la cession de certains risques et avantages à des parties tierces. Les profits ou les pertes sur ces transactions sont comptabilisés comme produits divers dans l'état du résultat net. Pour certaines transactions, la Banque Alterna conserve la quasi-totalité des risques et avantages des prêts cédés. Par conséquent, ces prêts demeurent aux bilans et le produit reçu est comptabilisé à titre de passif dans les bilans.

h) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

La Banque Alterna a choisi de continuer à appliquer les exigences de la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39), comme permis par la norme IFRS 9.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état du résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(i) Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés des actifs non financiers. Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres actifs financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état du résultat net. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 21b), à l'égard desquelles les dépôts hôtes sont comptabilisés au coût amorti.

(ii) Comptabilité de couverture

La Banque Alterna utilise des instruments financiers dérivés, comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

(iii) Couvertures de flux de trésorerie

La Banque Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en résultat au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état du résultat net.

i) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

j) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les profits et pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat net au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

k) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à la comptabilisation initiale au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur accumulées.

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles peut être déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile restante. Les logiciels informatiques de la Banque Alterna sont considérés comme ayant une durée de vie déterminée et amortis sur 2 à 3 ans.

l) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

(ii) Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé à l'égard des différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat net.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

m) CONTRATS DE LOCATION

Méthode applicable depuis le 1^{er} janvier 2019

Pour déterminer si un accord est un contrat de location ou s'il contient un contrat de location, il faut savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Banque Alterna évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – cela peut être précisé explicitement ou implicitement. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, alors l'actif n'est pas identifié;
- La Banque Alterna a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la période d'utilisation;
- La Banque Alterna a le droit de diriger l'utilisation de l'actif.

La Banque Alterna a comptabilisé les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives à la date de début du contrat de location. Ces actifs sont initialement évalués au coût, qui comprend le montant initial des obligations locatives ajustés des paiements effectués à la date de début ou avant, plus tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs à la location reçus. À la date de transition du 1^{er} janvier 2019, les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés comme étant égaux aux obligations locatives, ajustés du montant de tout paiement au titre des contrats de location payé d'avance ou couru. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont ensuite amortis selon la méthode linéaire à partir de la date de début jusqu'à la fin de leur durée de vie utile ou jusqu'à la fin des durées du contrat de location, selon la première éventualité. La durée de vie utile estimée des actifs au titre du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, les actifs au titre du droit d'utilisation sont périodiquement réduits par les moins-values, le cas échéant, et ajustés en fonction de certaines réévaluations des obligations locatives.

Une obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de location sur la durée du contrat de location qui n'ont pas été faits à la date de début, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Banque Alterna. Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un incitatif économique à exercer ou à ne pas exercer une option de prolongation. Les options de prolongation (ou les périodes après les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du contrat de location que s'il est raisonnablement certain que le contrat en question sera prolongé (ou non résilié). Une obligation locative est évaluée à la fraction amortie du coût en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs. Chaque paiement au titre des contrats de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont inscrites en résultat net sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période. Une obligation locative est réévaluée lorsque la Banque Alterna modifie son évaluation pour savoir si elle va exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsqu'une obligation locative passif locatif est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est inscrit en résultat si la valeur comptable dudit actif est ramenée à zéro.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

La Banque Alterna n'avait pas d'actifs au titre de droit d'utilisation ni obligation locative en 2019.

Contrats de location à court terme et contrats de location concernant des actifs à faible valeur

Conformément à la norme IFRS 16, la Banque Alterna a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est égale ou inférieure à 12 mois et les contrats de location concernant des actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont inscrits en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Méthode applicable avant le 1^{er} janvier 2019

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état du résultat net de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

n) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

(i) Produit et charge d'intérêt

Le produit d'intérêt et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état du résultat net pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute des actifs financiers, sauf pour ceux qui sont dépréciés et pour lesquels les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût amorti.

(ii) Autres produits

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

o) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après;

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(i) Juste valeur des instruments financiers

La Banque Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu après le 1^{er} janvier 2018, ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction a lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p. ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Banque Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable

Niveau 3 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Banque Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Il n'y a aucun actif ou passif pour lequel la juste valeur est évaluée qui a été classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Banque Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

(ii) Évaluation des créances irrécouvrables prévues

En vertu de la norme IFRS 9, l'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues, relative aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique et le comportement en matière de crédit futurs (p. ex., probabilité de défaillance des clients et pertes en découlant).

Un nombre de jugements importants sont également nécessaires à l'application des exigences comptables relatives à l'évaluation des créances irrécouvrables prévues (CIP), notamment :

- Déterminer des critères d'augmentation significative du risque de crédit;
- Choisir des modèles et hypothèses convenables pour évaluer les CIP; et

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

- Déterminer le nombre et la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit/marché et les CIP connexes.

Des explications des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisées pour mesurer les créances irrécouvrables prévues sont détaillées dans la note 5 qui expose également les principales sensibilités des CIP aux changements à ces éléments.

(iii) Actifs d'impôt sur le résultat différé

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; compte tenu du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son montant.

p) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. La Banque Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation. La norme ci-dessous devrait avoir une incidence sur les états financiers de la Banque Alterna :

IFRS 3, Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

En octobre 2018, des modifications ont été apportées à la définition d'une entreprise dans l'IFRS 3. Ces modifications s'appliquent à toutes les transactions qui sont soit des regroupements d'entreprises, soit des acquisitions d'actifs pour lesquelles la date d'acquisition se situe au début de la première période de déclaration annuelle commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date. Les modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les entités n'ont pas à réexaminer les transactions qui ont eu lieu au cours de périodes antérieures. Une application anticipée est autorisée, mais n'a pas été choisie par la Banque Alterna.

Comme aucune acquisition n'est prévue pour la Banque Alterna en 2020, la modification n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Banque Alterna.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

3. PRÊTS ET AVANCES

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Prêts et avances au coût amorti :		
Prêts personnels	14 093 \$	15 853 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	475 191	423 696
Prêts commerciaux	34 777	7 597
	524 061	447 146
Moins : provision pour prêts douteux (note 4)	(82)	(117)
Total des prêts et avances au coût amorti	523 979 \$	447 029 \$
Prêts et avances à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Prêts hypothécaires résidentiels	276 013 \$	252 640
Prêts commerciaux	6 106	4 298
Total des prêts et avances à la juste valeur par le biais du résultat net	282 119 \$	256 938 \$
	806 098 \$	703 967 \$

4. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration (conseil) examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis par emprunteur, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels par emprunteur, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux et prêts sur nantissement ou prêts à terme par emprunteur, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque; et
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi que d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux clients, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit pour les prêts hypothécaires garantis par des biens fonciers résidentiels est limité, car 63 % (58 % en 2018) de ces prêts bénéficient d'une assurance auprès de sociétés d'assurance hypothécaire. La Banque Alterna surveille aussi le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant.

La Banque Alterna atténue les risques de contrepartie des placements et des instruments dérivés en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles qu'elles sont indiquées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements autres que ceux émis par le gouvernement du Canada et ses sociétés d'État, de même que les placements en réserves de liquidité et les parts détenues comme condition d'adhésion à Central 1 Credit Union (Central 1), sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du capital réglementaire.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires, en raison de l'établissement de limites prudentes.

(i) Montants découlant des créances irrécouvrables prévues

Évaluation des créances irrécouvrables prévues

La norme IFRS 9 présente une méthode de dépréciation « en trois étapes » qui s'appuie sur les changements à la cote de solvabilité depuis la comptabilisation initiale, résumée ainsi :

- Un instrument financier qui n'est pas déprécié à la comptabilisation initiale est classé à l'« étape 1 » et fait l'objet d'un suivi continu.
- En cas d'augmentation significative du risque de crédit à la comptabilisation initiale, l'instrument financier est déplacé à l'« étape 2 », mais n'est pas encore considéré comme déprécié.
- Si l'instrument financier est déprécié, il est déplacé à l'« étape 3 ».
- Les instruments financiers à l'étape 1 sont évalués sous forme de montant proportionnel aux créances irrécouvrables c sur la durée de vie résultant des défaillances possibles au cours des 12 mois suivants. Les instruments financiers aux étapes 2 ou 3 sont évalués en fonction des créances irrécouvrables prévues sur la durée de vie.
- Les actifs financiers dépréciés acquis ou nouvellement produits sont ceux qui sont dépréciés à la comptabilisation initiale. Leurs créances irrécouvrables prévues sont toujours évaluées à l'étape 3.

Les principaux paramètres de l'évaluation des créances irrécouvrables prévues sont la structure par échéance des variables suivantes :

- Probabilité de défaut (PD) de l'emprunteur;
- Perte en cas de défaut (PCD); et
- Exposition en cas de défaut (ECD).

Ces paramètres sont généralement dérivés de modèles statistiques externes et de données acquises sur le marché. Ils sont ajustés pour refléter les renseignements prospectifs décrits ci-dessus.

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

Les estimations de la PD sont des estimations à une date donnée, déterminées en fonction de cadres de cotes de solvabilité et évaluées à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces cotes de solvabilité s'appuient sur les données de marché acquises à l'externe et comprenant des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Si une contrepartie ou une exposition passe d'une catégorie de solvabilité à une autre, l'estimation de la PD connexe sera touchée. La PD est estimée en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des taux de remboursement anticipés estimés.

La PCD représente l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. La Banque Alterna estime les paramètres de la PCD en fonction de l'historique des taux de recouvrement des créances des contreparties défaillantes. Les modèles PCD tiennent compte de la structure, de la garantie, de l'ancienneté de la créance, du secteur de la contrepartie et des coûts de recouvrement de toute garantie faisant partie de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des actifs immobiliers, les quotités de financement sont un paramètre essentiel de la détermination de la PCD. Les estimations de la PCD sont rajustées en fonction de différents scénarios économiques et, dans le cas d'un prêt immobilier, pour refléter les modifications possibles des prix du bien immobilier. Elles sont calculées en utilisant la moyenne pondérée des résultats techniques sur cinq ans.

L'ECD représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Banque Alterna obtient l'ECD à partir de l'exposition actuelle au risque de contrepartie et des modifications éventuelles au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'ECD d'un actif financier est sa valeur comptable brute. En ce qui concerne les engagements de prêts et les garanties financières, l'ECD comprend le montant tiré et les futurs montants susceptibles d'être tirés en vertu du contrat, lesquels sont estimés à partir d'observations historiques et de prévisions prospectives.

Comme décrit ci-dessus et sous réserve d'utiliser le maximum d'une PD sur 12 mois pour les actifs financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière considérable, la Banque Alterna évalue les créances irrécouvrables prévues en tenant compte du risque de défaut sur la période contractuelle maximale (y compris les options de prolongation du prêt par l'emprunteur) durant laquelle elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de la gestion du risque, la Banque Alterna envisage une période plus longue. La période contractuelle maximale se prolonge jusqu'à la date à laquelle la Banque Alterna a le droit d'exiger le remboursement d'une avance ou de mettre fin à un engagement de prêt ou à une garantie financière.

Toutefois, dans le cas des facilités de crédit comportant à la fois un prêt et une marge inutilisée, la Banque Alterna mesure les créances irrécouvrables prévues sur une période plus longue que la période contractuelle maximale. Cette situation se présente lorsque la capacité contractuelle de la Banque Alterna d'exiger le remboursement et d'annuler la marge inutilisée ne limite pas l'exposition de la Banque Alterna à des pertes des créances irrécouvrables pendant la période de préavis contractuelle. Ces facilités n'ont pas d'échéance ou de structure de remboursement à durée fixe, et sont gérés collectivement. La Banque Alterna peut les annuler avec effet immédiat, mais ce droit contractuel n'est pas appliqué dans le cadre de la gestion courante, seulement lorsque la Banque Alterna est informée d'une augmentation du risque de crédit d'une facilité particulière. Cette période plus longue est estimée en tenant compte des mesures de gestion du risque de crédit que la Banque Alterna prévoit et qui permettent d'atténuer les créances irrécouvrables prévues. Ces mesures incluent l'abaissement des limites, l'annulation de la facilité ou la transformation du solde impayé en un prêt assorti de conditions de remboursement fixes. Pour les marges de crédit, la Banque Alterna tiendra compte d'une estimation des utilisations futures. Pour les prêts aux consommateurs, le calcul des créances irrécouvrables prévues correspond à 85 % de la marge de crédit pour consommateurs inutilisée et à 5 % de la marge de crédit pour entreprises inutilisée, soit la représentation équitable des résultats techniques de la Banque Alterna eu égard à la perte réelle et au plafond des marges de crédit.

Pour évaluer les créances irrécouvrables prévues, l'estimation des déficits de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie attendus de la garantie ou du produit de l'assurance-crédit qui font partie des conditions contractuelles.

Augmentation significative du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation, la Banque Alterna prend en compte des informations raisonnables et justifiables, pertinentes et disponibles sans devoir engager un coût ou un effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur les résultats techniques de la Banque Alterna, l'évaluation du crédit par des experts et des informations prospectives.

BANQUE ALTERNA

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

Cette évaluation vise à vérifier si l'exposition au risque de crédit a augmenté de manière significative en comparant :

- La PD sur la durée de vie restante à la date de clôture; et
- La PD sur la durée de vie restante estimée à la comptabilisation initiale de l'exposition (adaptée le cas échéant en fonction de l'évolution des attentes en matière de remboursement anticipé).

Les critères permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative varient d'un portefeuille à l'autre et tiennent compte des modifications quantitatives à la PD et des facteurs qualitatifs.

La Banque Alterna considère qu'une augmentation importante du risque de crédit survient au plus tard lorsqu'un prêt est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les jours de retard de paiement sont déterminés en comptant le nombre de jours écoulés depuis la date d'échéance la plus proche à laquelle un paiement entier n'a pas été reçu. Les dates d'échéance sont déterminées sans tenir compte du délai de grâce dont pourrait disposer l'emprunteur.

La Banque Alterna surveille l'efficacité des critères utilisés pour recenser les augmentations importantes du risque de crédit en procédant à des examens périodiques pour confirmer que :

- Les critères permettent de repérer ces augmentations avant qu'une exposition ne soit en défaut; et
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée dans la provision pour prêts douteux résultant de transferts entre une PD sur 12 mois (étape 1) et une PD sur la durée de vie (étape 2).

Cotes de solvabilité

La Banque Alterna attribue à chaque exposition commerciale une cote de solvabilité en fonction de diverses données jugées prédictives du risque de défaut et en exerçant un jugement expérimenté vis-à-vis du crédit. Ces cotes sont définies à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs indicatifs du risque de défaut, qui varient en fonction de la nature de l'exposition et du type d'emprunteur.

Elles sont définies et étalonnées de façon à ce que le risque de défaut augmente de façon exponentielle à mesure que le risque de crédit se détériore. Par exemple, l'écart du risque de défaut entre les cotes de solvabilité 1 et 2 est inférieur à l'écart entre les cotes 2 et 3.

Une cote de solvabilité est attribuée à chaque exposition lors de la comptabilisation initiale en fonction des informations disponibles sur l'emprunteur. Les expositions font l'objet d'une surveillance continue, ce qui peut entraîner le reclassement d'une exposition donnée dans une cote de solvabilité différente. Cette surveillance implique généralement l'utilisation des données suivantes :

- Informations recueillies durant la revue périodique des dossiers de l'emprunteur (p. ex., états financiers, budgets et prévisions). La marge brute, le ratio de levier financier, le ratio de couverture, le respect des clauses restrictives, la qualité de la direction et le taux de roulement des cadres supérieurs sont des exemples d'aspects d'intérêt particulier;
- Données des agences d'évaluation du crédit, articles de presse, changements aux cotes de solvabilité annoncés par des organismes externes; et
- Changements significatifs réels et attendus dans les circonstances politiques, réglementaires et technologiques de l'emprunteur, ou dans ses activités commerciales.

Pointage de crédit

Pour les consommateurs, la cote de crédit se fait au niveau du prêt. La Banque Alterna utilise les mises à jour trimestrielles des pointages d'Equifax Risk Score et un tableau qui traduit ces pointages en PD.

Autres facteurs contribuant à une augmentation significative du risque de crédit

- **Éléments qualitatifs** : la Banque Alterna surveille les indicateurs qualitatifs qui laissent supposer une augmentation importante du risque de crédit, comme la faillite et la proposition de consommateur.
- **Filets de sécurité** : les actifs financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sont censés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit et sont considérés comme des actifs à l'étape 2. De même, les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours sont supposés être des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté au point d'être considérés comme des actifs dépréciés et à l'étape 3.

Création de la structure des échéances des PD

Les cotes de solvabilité et les pointages de crédit sont des éléments essentiels pour déterminer la PD des risques. La Banque Alterna recueille des informations sur le rendement et le défaut de ses risques de crédit, analysées par type de produit, par emprunteur et par cote de solvabilité ou pointage de crédit. Pour certains portefeuilles, les informations acquises auprès d'agences d'évaluation du crédit externes sont également utilisées.

Renseignements prospectifs

La Banque Alterna utilise des modèles statistiques pour analyser les données recueillies et générer des estimations de la PD sur la durée de vie restante des risques et la manière dont elles devraient changer au passage du temps.

Cette analyse comprend l'identification et l'étalonnage des relations entre l'évolution des taux de défaut, les principaux facteurs macroéconomiques et l'analyse poussée de l'incidence de certains facteurs sur le risque de défaut. Pour la plupart des risques, les principaux indicateurs macroéconomiques comprennent les titres de participation canadiens, le chômage et le cours du pétrole, ou le différentiel de taux par rapport aux émissions d'obligations de notation BBB canadiens pour le portefeuille des entreprises, l'indice provincial de prix des maisons et le taux de chômage pour le portefeuille des consommateurs.

En s'appuyant sur les évaluations du Comité de gestion du risque de crédit et en prenant en compte une variété d'informations externes réelles et prévisionnelles, la Banque Alterna formule un « scénario de base » pour l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévision possibles, qu'ils soient négatifs ou positifs. La Banque Alterna s'appuie ensuite sur ces prévisions pour ajuster ses estimations de la PD.

Actifs financiers modifiés

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour diverses raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non associés à une détérioration actuelle ou potentielle de la solvabilité du client. Un prêt dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, puis une fois renégocié, comptabilisé comme un nouveau prêt à la juste valeur conformément à la convention comptable définie dans la note 2.

Lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées et que cette modification n'entraîne pas une décomptabilisation, on détermine si le risque de crédit de l'actif a sensiblement augmenté en établissant une comparaison entre :

- La PD sur la durée de vie restante à la date de clôture en fonction des conditions modifiées; et
- La PD sur la durée de vie restante, estimée en fonction des données à la date de comptabilisation initiale et des conditions contractuelles initiales.

La Banque Alterna renégocie les prêts des clients en difficulté financière (appelés « délais de grâce ») afin de maximiser les possibilités de recouvrement et de minimiser le risque de défaillance. Un délai de grâce est accordé de manière sélective si le débiteur est actuellement en défaut de paiement ou s'il existe un risque élevé de défaut de paiement, s'il existe des preuves que le débiteur a déployé les efforts de remboursement raisonnables conformément aux conditions contractuelles initiales et s'il est prévu qu'il puisse respecter les conditions révisées.

Les conditions révisées comprennent généralement la prolongation de l'échéance, la modification du calendrier des versements d'intérêt et la modification des conditions des clauses restrictives. Cette mesure s'applique tant aux prêts aux consommateurs et qu'aux prêts aux entreprises.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique en matière de délai de grâce de la Banque Alterna, l'estimation de la PD indique si le changement a amélioré ou rétabli la capacité de la Banque Alterna à percevoir les versements d'intérêts et de capital, et reflète les antécédents de la Banque Alterna en matière de délai de grâce. Dans le cadre de ce processus, la Banque Alterna évalue la constance des versements par l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées et prend en compte divers indicateurs comportementaux.

En règle générale, le délai de grâce est un indicateur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit et le recours à un délai de grâce peut constituer la preuve qu'un contrat présente un risque de dépréciation/défaut. Un client doit démontrer systématiquement un bon comportement de paiement sur une période donnée pour que le contrat ne soit

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

plus considéré comme présentant un risque de dépréciation/défaut ou que la PD soit considérée comme ayant diminué de sorte que la provision pour prêts douteux soit réévaluée à un montant égal aux créances irrécupérables prévues sur 12 mois.

Aucune modification substantielle n'a été relevée au cours de la période considérée.

Définition du défaut

La Banque Alterna définit un instrument financier comme étant en défaut (ce qui correspond parfaitement à la définition de déprécié) lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations financières auprès de la Banque Alterna sans que celle-ci n'ait recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- L'emprunteur est en retard depuis plus de 90 jours sur une obligation de crédit importante envers la Banque Alterna. Les découverts seront considérés comme étant en souffrance une fois que le client a dépassé une limite conseillée ou a été restreint à une limite inférieure au montant impayé actuel.

Pour évaluer si un emprunteur est en défaut, la Banque Alterna prend également en compte les indicateurs suivants :

- Qualitatifs – p. ex., violation des clauses restrictives;
- Quantitatifs – p. ex., versements en retard et non-paiement d'une autre obligation du même émetteur à la Banque Alterna; et
- Selon des données compilées en interne ou obtenues de sources externes.

Les données prises en compte dans l'évaluation de la défaillance d'un instrument financier et leur importance peuvent varier au fil du temps pour refléter des changements de circonstances.

La définition du défaut correspond largement à celle appliquée par la Banque Alterna aux fins du capital réglementaire.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour prêts douteux

Les tableaux suivants présentent les rapprochements du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour prêts douteux par catégorie d'instrument financier.

(en milliers)	31 déc. 2019			Total
	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	
Provision pour prêts personnels douteux				
Au 1^{er} jan.	10 \$	4 \$	62 \$	76 \$
Montants radiés	-	-	(29)	(29)
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	(1)	1	-	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	-	(1)	1	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	-	-	-	-
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	11	11
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	(1)	-	(5)	(6)
Au 31 déc.	8 \$	4 \$	40 \$	52 \$
Provision pour prêts hypothécaires résidentiels douteux				
Au 1^{er} jan.	10 \$	16 \$	15 \$	41 \$
Montants radiés	-	-	-	-
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	(8)	4	4	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	-	(3)	3	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	-	1	(1)	-
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	-	-
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	7	(10)	(8)	(11)
Au 31 déc.	9 \$	8 \$	13 \$	30 \$
Total au 31 déc.	17 \$	12 \$	53 \$	82 \$

(en milliers)	31 déc. 2018			Total
	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	
Provision pour prêts personnels douteux				
Au 1^{er} jan.	26 \$	7 \$	9 \$	42 \$
Montants radiés	-	-	(51)	(51)
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	-	-	-	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	3	(3)	-	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	-	1	(1)	-
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	17	17
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	(19)	(1)	88	68
Au 31 déc.	10 \$	4 \$	62 \$	76 \$
Provision pour prêts hypothécaires résidentiels douteux				
Au 1^{er} jan.	- \$	1 \$	66 \$	67 \$
Montants radiés	-	-	(105)	(105)
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	-	-	-	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	-	-	-	-
Transferts vers (depuis) CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	-	-	-	-
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	2	2
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	10	15	52	77
Au 31 déc.	10 \$	16 \$	15 \$	41 \$
Total au 31 déc.	20 \$	20 \$	77 \$	117 \$

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

ii) Actifs financiers dépréciés

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers dépréciés par catégorie d'actif en vertu de la norme IFRS 9.

(en milliers)	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Valeur comptable brute	Provision pour prêts douteux	Valeur comptable	Valeur comptable brute	Provision pour prêts douteux	Valeur comptable
Prêts personnels						
CIP d'étape 1 sur 12 mois	13 085 \$	8 \$	13 077 \$	14 941 \$	10 \$	14 931 \$
CIP viagères d'étape 2 - prêts non douteux	563	4	559	649	4	645
CIP viagères d'étape 3 - prêts douteux	445	40	405	263	62	201
	14 093 \$	52 \$	14 041 \$	15 853 \$	76 \$	15 777 \$
Prêts hypothécaires résidentiels						
CIP d'étape 1 sur 12 mois	459 810 \$	9 \$	459 801 \$	406 926 \$	10 \$	406 916 \$
CIP viagères d'étape 2 - prêts non douteux	9 060	8	9 052	11 009	16	10 993
CIP viagères d'étape 3 - prêts douteux	6 321	13	6 308	5 761	15	5 746
	475 191 \$	30 \$	475 161 \$	423 696 \$	41 \$	423 655 \$
Prêts commerciaux						
CIP d'étape 1 sur 12 mois	21 435 \$	- \$	21 435 \$	5 070 \$	- \$	5 070 \$
CIP viagères d'étape 2 - prêts non douteux	13 342	-	13 342	2 527	-	2 527
CIP viagères d'étape 3 - prêts douteux	-	-	-	-	-	-
	34 777 \$	- \$	34 777 \$	7 597 \$	- \$	7 597 \$
Total	\$ 524 061	\$ 82	\$ 523 979	\$ 447 146	\$ 117	\$ 447 029

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Exposition maximale au risque de crédit sur les instruments financiers faisant l'objet d'une dépréciation

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux instruments financiers dépréciés, en fonction des informations sur les paiements en souffrance.

(en milliers)	31 déc. 2019				31 déc. 2018			
	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	Total	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP sur la durée de vie d'étape 2 - prêts non douteux	CIP sur la durée de vie d'étape 3 - prêts douteux	Total
Prêts hypothécaires résidentiels								
0 à 29 jours	13 085 \$	547 \$	323 \$	13 955 \$	14 941 \$	620 \$	252 \$	15 813 \$
30 à 89 jours	-	16	7	23	-	29	5	34
90 jours et plus	-	-	115	115	-	-	6	6
	13 085 \$	563 \$	445 \$	14 093 \$	14 941 \$	649 \$	263 \$	15 853 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
0 à 29 jours	459 810 \$	9 060 \$	4 806 \$	473 676 \$	406 926 \$	10 887 \$	5 254 \$	423 067 \$
30 à 89 jours	-	-	-	-	-	122	371	493
90 jours et plus	-	-	1 515	1 515	-	-	136	136
	459 810 \$	9 060 \$	6 321 \$	475 191 \$	406 926 \$	11 009 \$	5 761 \$	423 696 \$
Prêts commerciaux								
0 à 29 jours	21 435 \$	13 342 \$	- \$	34 777 \$	5 070 \$	2 527 \$	- \$	7 597 \$
30 à 89 jours	-	-	-	-	-	-	-	-
90 jours et plus	-	-	-	-	-	-	-	-
	21 435 \$	13 342 \$	- \$	34 777 \$	5 070 \$	2 527 \$	- \$	7 597 \$
Total	494 330 \$	22 965 \$	6 766 \$	524 061 \$	426 937 \$	14 185 \$	6 024 \$	447 146 \$

(iii) Biens reçus en garantie

La Banque Alterna utilise un éventail de méthodes et de pratiques visant à atténuer le risque de crédit, dont la plus courante consiste à accepter des garanties. L'expertise de la garantie est réalisée dans le cadre du processus d'établissement des prêts et revue périodiquement. Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels; ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances; iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance; et iv) des droits de recours sur des actifs liquides, des garanties et des titres. Les politiques en matière d'obtention de garanties n'ont pas changé de manière significative au cours de la période considérée et il n'y a eu aucun changement important dans la qualité globale des garanties détenues depuis la période précédente. La Banque Alterna surveille de près les garanties détenues à l'égard des actifs financiers dépréciés, car il est de plus en plus probable que la Banque Alterna prenne possession des biens pour atténuer les créances irrécouvrables éventuelles. Au 31 décembre 2019, il y avait une saisie dont la valeur d'expertise est de 185 000 \$ (nul \$ en 2018).

(iv) Prêts aux conditions renégociées

Les prêts dont les conditions sont renégociées sont définis comme des prêts restructurés à cause de la détérioration de la situation financière de l'emprunteur, la Banque Alterna faisant des concessions en acceptant des conditions plus favorables à l'emprunteur que celles qu'elle avait prévues initialement par la Banque Alterna et qu'elle n'envisagerait pas normalement. Un prêt continue de faire partie des prêts dont les conditions ont été renégociées jusqu'à son échéance, son remboursement anticipé ou sa radiation.

b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe c. variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne la gestion du risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Banque Alterna utilise des instruments dérivés, comme les swaps de taux pour gérer son risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif (ALCO), mensuellement, et au conseil d'administration, au moins trimestriellement.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % des intérêts créditeurs nets moyens prévus, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt pour l'ensemble du bilan est limitée à une baisse de 4,5 % de la valeur du marché de l'avoir, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2019, les résultats de ces mesures étaient de 1,12 % (1,84 % en 2018) et de 0,18 % (2,55 % en 2018), respectivement. Au 31 décembre 2019, la Banque Alterna était en conformité avec cette politique.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(en milliers)	31 déc. 2019							31 déc. 2018	
	Échéance								
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 100 \$	463 \$	20 000 \$	-	-	-	68 563 \$	33 577 \$	
Taux d'intérêt	-	-	1,76%	-	-	-	0,51%	0,00%	
Placements	-	-	30 500 \$	19 889 \$	62 915 \$	5 431 \$	118 735 \$	52 345 \$	
Taux d'intérêt	-	-	1,96%	1,16%	2,76%	3,40%	2,26%	1,45%	
Prêts personnels	-	-	35 \$	182 \$	641 \$	13 182 \$	14 040 \$	15 777 \$	
Taux d'intérêt	-	-	8,09%	7,94%	7,46%	4,75%	4,92%	5,25%	
Prêts hypothécaires résidentiels	9 527 \$	-	93 922 \$	137 007 \$	506 357 \$	4 362 \$	751 175 \$	676 295 \$	
Taux d'intérêt	-	-	2,97%	2,97%	3,01%	2,93%	2,96%	3,04%	
Prêts commerciaux	-	-	7 669 \$	8 185 \$	21 160 \$	3 869 \$	40 883 \$	11 895 \$	
Taux d'intérêt	-	-	5,23%	4,96%	3,87%	2,72%	4,23%	3,86%	
Divers	33 879 \$	-	-	-	-	-	33 879 \$	20 534 \$	
TOTAL DE L'ACTIF	91 506 \$	463 \$	152 126 \$	165 263 \$	591 073 \$	26 844 \$	1 027 275 \$	810 423 \$	
Dépôts	-	681 142 \$	7 950 \$	67 175 \$	26 482 \$	-	782 749 \$	671 308 \$	
Taux d'intérêt	-	2,51%	1,69%	2,33%	2,42%	-	2,48%	1,82%	
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	-	-	111 940 \$	995 \$	112 935 \$	75 597 \$	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	2,25%	3,20%	2,26%	2,35%	
Emprunts	-	-	41 108 \$	-	-	-	41 108 \$	-	
Taux d'intérêt	-	-	2,04%	-	-	-	2,04%	0,00%	
Divers	13 409 \$	-	-	-	-	-	13 409 \$	6 894 \$	
Avoir des actionnaires	77 074 \$	-	-	-	-	-	77 074 \$	56 624 \$	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	90 483 \$	681 142 \$	49 058 \$	67 175 \$	138 422 \$	995 \$	1 027 275 \$	810 423 \$	
ÉCART DE CONCORDANCE	1 023 \$	(680 679) \$	103 068 \$	98 088 \$	452 651 \$	25 849 \$	- \$	- \$	

(ii) **Analyse de sensibilité** – Les principaux paramètres utilisés par la Banque Alterna pour surveiller le risque de taux d'intérêt sont le bénéfice à risque et la valeur économique des capitaux propres à risque. Ces paramètres sont mesurés en fonction de la date de clôture et ne représentent que le risque de flux de trésorerie. Le bénéfice à risque représente la variation des intérêts créditeurs suivant un choc prédéterminé aux taux d'intérêt. Cette exposition est mesurée sur une période de 12 mois. La valeur économique des capitaux propres à risque est définie comme la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actif résultant d'un choc prédéterminé aux taux d'intérêt par rapport à la variation de la valeur actualisée du portefeuille de passif résultant du même choc. Pour atténuer le risque, la Banque Alterna utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. L'incidence estimée d'un choc de 100 points de base positifs sur ces paramètres est présenté ci-dessous.

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Bénéfice à risque	1 003 \$	467 \$
Valeur économique des capitaux propres à risque	(0,18 %)	(2,55 %)

(ii) **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des dépôts en dollars américains des clients.

La Banque Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2019, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une augmentation (diminution) instantanée de 10 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. Chaque mois, la Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

En mai 2014, le BSIF a publié la ligne directrice *Normes de liquidité*. Celle-ci est fondée sur les lignes directrices mondiales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui comprend le ratio de liquidité à court terme, le ratio de liquidité à long terme et d'autres outils de suivi des liquidités intrajournalières. Elle est complétée en plus par un outil connu sous le nom de flux de trésorerie nets cumulatifs. La direction utilise la ligne directrice et des indicateurs connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités. L'exigence d'un ratio de liquidité à court terme minimal de 100 % est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. En outre, le ratio de liquidité à long terme et les outils de suivi des liquidités intrajournalières sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En conformité avec les lignes directrices ci-dessus, la Banque Alterna prépare ses rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs mensuellement et dépose les résultats auprès du BSIF. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le minimum du ratio de liquidité à court terme a été atteint et les flux de trésorerie nets cumulatifs n'ont montré aucun écart de liquidité pour la prochaine période de 12 mois.

Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 5 b) (i).

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 21.

(en milliers)					31 déc. 2019	31 déc. 2018
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts	75 125 \$	26 482 \$	- \$	681 142 \$	782 749 \$	671 308 \$
Passif de titrisation hypothécaire	-	111 940	995	-	112 935	75 597
Emprunts	41 108	-	-	-	41 108	-
	116 233 \$	138 422 \$	995 \$	681 142 \$	936 792 \$	746 905 \$

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

5. PLACEMENTS

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Instruments de créance désignés comme à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu :		
Dépôts à terme	74 781 \$	- \$
Instruments du marché monétaire	8 261	11 457
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu :		
Autres placements	60	390
Désignés à la juste valeur au moyen du compte de résultat :		
Valeurs émises ou garanties par des obligations souveraines*	35 633	40 498
	118 735 \$	52 345 \$

* Obligations souveraines – Obligations directes du gouvernement du Canada ou obligations garanties directement par le gouvernement du Canada.

Tous les placements de la Banque Alterna ont été comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2019 et 2018.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	102 \$	365 \$	467 \$
Acquisitions	-	-	-
Cessions	102	365	467
Solde au 31 décembre 2019	-	-	-
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	88	360	448
Amortissement	2	5	7
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	90	365	455
Solde au 31 décembre 2019	-	-	-
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	14	5	19
Solde au 31 décembre 2019	- \$	- \$	- \$

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(en milliers)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	102 \$	365 \$	467 \$
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018	102	365	467
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	84	348	432
Amortissement	4	12	16
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018	88	360	448
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	18	17	35
Solde au 31 décembre 2018	14 \$	5 \$	19 \$

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2019 est de 7 000 \$ (16 000 \$ en 2018) et figure dans les frais d'administration et d'occupation de l'état du résultat net.

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état du résultat net.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de nul \$ au 31 décembre 2019 (392 000 \$ au 31 décembre 2018).

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers)	Logiciels 2019	Logiciels 2018
Coût :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 549 \$	1 362 \$
Acquisitions	275	187
Cessions	-	-
Solde au 31 décembre	1 824	1 549
Amortissement et perte de valeur :		
Solde au 1 ^{er} janvier	958	332
Amortissement	527	626
Perte de valeur	-	-
Cessions	-	-
Solde au 31 décembre	1 485	958
Valeur comptable nette :		
Solde au 1 ^{er} janvier	591	1,030
Solde au 31 décembre	339 \$	591 \$

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2019 est de 527 000 \$ (626 000 \$ en 2018) et figure dans les frais d'administration de l'état du résultat net. Tous les logiciels informatiques sont acquis, et non développés.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

8. AUTRES ACTIFS

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Titrisation de créances et charges reportées	21 657 \$	13 649 \$
Intérêts courus à recevoir	2 625	1 640
Charges payées d'avance et charges reportées	4 036	3 943
Divers	3 439	67
	31 757 \$	19 299 \$

9. DÉPÔTS

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dépôts à vue	529 083 \$	473 633 \$
Dépôts à terme	84 125	79 580
Régimes enregistrés	169 541	118 095
	782 749 \$	671 308 \$

Au 31 décembre 2019, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 21 109 654 \$ US (22 100 090 \$ US au 31 décembre 2018) avec une valeur comptable de 27 417 218 \$ (30 137 893 \$ au 31 décembre 2018).

10. EMPRUNTS

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Pensions sur titres	41 108 \$	- \$
	41 108 \$	- \$

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 000 000 \$ auprès de Central 1 (30 000 000 \$ en 2018). La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit la Caisse Alterna. Le solde de ces facilités de crédit était nul au 31 décembre 2019 (nul \$ en 2018).

La Banque Alterna a également accès à une facilité de crédit renouvelable de 25 000 000 \$ auprès d'une grande banque canadienne de l'annexe I (25 000 000 \$ en 2018) par l'entremise de la Caisse Alterna, sa société mère, dont le solde impayé était nul au 31 décembre 2019 (nul \$ en 2018). La facilité est garantie par une sûreté hypothécaire assurée.

Les emprunts comprennent 41 108 000 \$ en prêts à court terme (nul \$ en 2018) sous forme de conventions de mise en pension sur titres conclues avec Central 1.

11. PASSIFS DE TITRISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Passifs de titrisation de prêts hypothécaires	112 935 \$	75 597 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut, pour financer sa croissance, des ententes de titrisation des prêts hypothécaires.

La Banque Alterna regroupe les prêts hypothécaires assurés sur maisons unifamiliales et immeubles d'habitation en titres adossés à des créances hypothécaires (TACH), puis les vend à des tiers ou à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs dans le cadre du Programme des obligations hypothécaires du Canada. La création de TACH n'entraîne pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires sous-jacents, puisque la Banque Alterna a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Toutefois, au cours de l'exercice, la Banque Alterna a également titrisé et vendu des TACH sur immeubles d'habitation, sans droit de remboursement anticipé. Ces prêts hypothécaires ont été décomptabilisés à la suite de ces opérations puisqu'il n'y avait

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

aucun risque de remboursement anticipé ou de crédit associé aux TACH vendus. Comme tous les prêts hypothécaires titrisés par la Banque Alterna doivent être entièrement assurés avant la vente, ils ne présentent aucun risque de crédit à la Banque Alterna, que ce soit juste avant ou à n'importe quel moment après la transaction de titrisation.

La Banque Alterna a conclu certaines opérations qui permettent le transfert du droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie résiduels des prêts hypothécaires et de transférer la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris les risques de crédit, de taux d'intérêt, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix. Dans ces cas, les prêts hypothécaires sont décomptabilisés du bilan, comme décrit dans la note 2(g)(iii). La valeur actualisée des flux de trésorerie résiduels futurs est inscrite au bilan en vertu d'autres actifs. Si les critères ne sont pas respectés, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés dans les états financiers et un emprunt garanti est comptabilisé à l'égard de toute contrepartie reçue. Se reporter à la note 18 pour les revenus tirés des opérations de titrisation.

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Prêts hypothécaires titrisés :		
Au bilan (et compris dans les prêts)	278 400 \$	195 817 \$
Hors bilan	816 037	565 790

12. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Créditeurs et charges à payer	1 257 \$	1 798 \$
Intérêts courus à payer	2 809	1 893
Sommes dues à la société mère	7 757	497
	11 823 \$	4 188 \$

13. CONTRATS DE LOCATION

Informations pour 2019 en vertu de la norme IFRS 16

Il n'y a aucun contrat de location au 31 décembre 2019 et aucun paiement futur au titre des contrats de location. En 2019, 65 000 \$ ont été comptabilisés en charges, sous la rubrique des frais d'occupation dans l'état du résultat net pour les contrats de location à court terme, comme le permet la norme IFRS 16.

Informations pour 2018 en vertu de la norme IAS 17

ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

(en milliers)	31 déc. 2018
Paievements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	
Moins de 1 an	29 \$
De 1 à 5 ans	-
Plus de 5 ans	-
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	29 \$

Pendant l'exercice 2018, un montant de 58 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat net, relativement aux contrats de location simple.

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; dans ce cas, les modalités seront renégociées.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

14. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant présente les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu.

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<i>Investissements en instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu</i>		
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier	(36 \$)	789 \$
Autres éléments du résultat étendu	1 403	(825)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre	1 367	(36)
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i>		
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier	(67)	(68)
Autres éléments du résultat global	86	1
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier	19	(67)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	1 386 \$	(103 \$)

15. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2019, il y avait 5 700 001 actions ordinaires émises et en circulation (4 000 001 en 2018), dont 5 700 000 (4 000 000 en 2018) d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 \$. En 2019, la société mère de la Banque Alterna a souscrit 1 700 000 d'actions ordinaires supplémentaires au prix de 10 \$ l'action. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

16. PRODUIT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produit d'intérêt :		
Prêts hypothécaires résidentiels	19 202 \$	16 210 \$
Prêts commerciaux	1 437	570
Prêts personnels	779	814
Swaps	40	63
	21 458 \$	17 657 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	7 710 \$	6 877 \$
Coût de financement de la titrisation hypothécaire	4 330	3 715
Régimes enregistrés	3 617	2 327
Dépôts à terme	2 226	1 349
Emprunts	275	206
	18 158 \$	14 474 \$

Aucun intérêt créditeur n'a été comptabilisé au titre des prêts de phase 3 pour les exercices se terminant le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, puisque ces derniers étaient pleinement provisionnés.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

17. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produits sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	2 246 \$	2 085 \$
Produits sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	447	512
	2 693 \$	2 597 \$

18. PRODUIT DE TITRISATION

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Variation nette des profits ou pertes non réalisés sur les activités de couverture	2 837 \$	9 \$
Produit de service	253	176
Profit net (perte nette) sur la vente de prêts hypothécaires ¹	(800)	1 834
	2 290 \$	2 019 \$

¹ (La perte) le profit sur la vente de prêts hypothécaires est présenté déduction faite de l'effet de couverture.

Les activités de couverture figurant dans le tableau précédent comprennent le risque de taux d'intérêt sur les prêts destinés à la vente. Les produits dérivés, qui sont des contrats à terme sur obligations, ne sont pas désignés dans les relations de comptabilité de couverture. Les profits ou pertes sur les produits dérivés sont surtout compensés par la variation de la juste valeur des prêts destinés à la vente.

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Provision pour prêts douteux	22 \$	27 \$
Instruments dérivés	(97)	217
Immobilisations corporelles	85	60
Placements	(337)	237
Divers	-	51
	(327 \$)	592 \$
<u>Éléments figurant au bilan :</u>		
Actif d'impôt différé	242 \$	592 \$
Passif d'impôt différé	(569)	-
(Passif) actif d'impôt différé net	(327 \$)	592 \$

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge d'impôt se présente ainsi :

(en milliers)	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	710 \$	27 %	1 271 \$	27 %
Écart entre les taux	-	- %	2	- %
Divers – net	15	- %	-	- %
	725 \$	27 %	1 273 \$	27 %

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	Montant	Montant
Impôt exigible		
Impôt exigible	308 \$	1 585 \$
Impôt différé (recouvré)		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	417	(312)
Charge d'impôt figurant dans l'état du résultat net	725 \$	1 273 \$

L'impôt se rapportant aux éléments imputés aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Variation des profits et pertes non réalisés sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	506 \$	(297 \$)
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	31	4
	537 \$	(293 \$)

Les impôts exigibles et différés imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Charge d'impôt exigible (recouvré)	34 \$	(22 \$)
Charge d'impôt différé (recouvré)	503	(271)
	537 \$	(293 \$)

Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers)	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financier :				
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu :				
Placements	83 102 \$	83 102 \$	11 847 \$	11 847 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Placements	35 633	35 633	40 498	40 498
Instruments financiers dérivés				
- options achetées	8	8	20	20
- swaps de taux	89	89	13	13
- contrats à terme sur obligations	520	520	-	-
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	276 013	276 013	252 640	252 640
- prêts commerciaux	6 106	6 106	4 298	4 298
Coût amorti :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 563	68 563	33 577	33 577
Prêts et avances				
- prêts personnels	14 093	14 095	15 853	15 862
- prêts hypothécaires résidentiels	475 191	487 670	423 696	434 478
- prêts commerciaux	34 777	35 611	7 597	7 950
TOTAL DE L'ACTIF	994 095 \$	1 007 410 \$	790 039 \$	801 183 \$
Passif financier :				
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
- dépôts à vue	529 083 \$	529 083 \$	473 633 \$	473 633 \$
- dépôts à terme	84 125	84 296	79 580	79 594
- régimes enregistrés	169 541	169 504	118 095	118 189
Passif de titrisation hypothécaire	112 935	113 741	75 597	77 651
Emprunts	41 108	41 108	-	-
Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux d'intérêt	1	1	97	97
- options incorporées	8	8	20	20
- contrats à terme sur obligations	1 250	1 250	1 785	1 785
TOTAL DU PASSIF	938 051 \$	938 991 \$	748 807 \$	750 969 \$

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres éléments du passif courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(i) La juste valeur des placements désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu est dérivée des méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont fondés sur des données observables sur le marché, autres que les prix cotés, qui comprennent les taux d'intérêt pertinents se rapportant à la valeur des placements.

(ii) La Banque Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation sont les options achetées et les options incorporées. La technique d'évaluation la plus fréquente utilise les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2019, la valeur évaluée à prix de marché des positions des actifs dérivés est nette d'un rajustement de valeur de crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Banque Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2019, la Banque Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

(iii) Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des éléments d'actif et de passif financier qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Au 31 déc. 2019 (en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Éléments d'actif évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du	-	83 102 \$	-	83 102 \$
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	35 633	-	35 633
Instruments financiers dérivés				
- options achetées	-	8	-	8
- swaps de taux d'intérêt	-	89	-	89
- contrats à terme sur obligations	-	520	-	520
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	-	276 013	-	276 013
- prêts commerciaux	-	6 106	-	6 106
Éléments d'actif pour lesquels la juste valeur est présentée :				
Prêts et avances				
- prêts personnels	-	-	14 095	14 095
- prêts hypothécaires résidentiels	-	-	487 670	487 670
- prêts commerciaux	-	-	35 611	35 611
Éléments de passif évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux d'intérêt	-	1	-	1
- options incorporées	-	8	-	8
- contrats à terme sur obligations	-	1 250	-	1 250
Éléments du passif pour lesquels la juste valeur est présentée :				
Dépôts				
- dépôts à vue	-	-	529 083	529 083
- dépôts à terme	-	-	84 296	84 296
- régimes enregistrés	-	-	169 504	169 504
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	113 741	113 741

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Au 31 déc. 2018 (en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Éléments d'actif évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat net	- \$	11 847 \$	- \$	11 847 \$
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	40 498	-	40 498
Instruments financiers dérivés				
- options achetées	-	20	-	20
- swaps de taux d'intérêt	-	13	-	13
- contrats à terme sur obligations	-	-	-	-
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	-	252 640	-	252 640
- prêts commerciaux	-	4 298	-	4 298
Éléments d'actif pour lesquels la juste valeur est présentée :				
Prêts et avances				
- prêts personnels	-	-	15 862	15 862
- prêts hypothécaires résidentiels	-	-	434 478	434 478
- prêts commerciaux	-	-	7 950	7 950
Éléments de passif évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux d'intérêt	-	97	-	97
- options incorporées	-	20	-	20
- contrats à terme sur obligations	-	1 785	-	1 785
Éléments du passif pour lesquels la juste valeur est présentée :				
Dépôts				
- dépôts à vue	-	-	473 633	473 633
- dépôts à terme	-	-	79 594	79 594
- régimes enregistrés	-	-	118 189	118 189
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	77 651	77 651

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Banque Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

(en milliers)				31 déc. 2019	
	Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	60 000 \$	20 000 \$	80 000 \$	89 \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations	186 000	-	186 000	520	1 250
Autres instruments dérivés					
Options d'achat indicielles	90	84	174	8	8
	246 090 \$	20 084 \$	266 174 \$	617 \$	1 259 \$

(en milliers)				31 déc. 2018	
	Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	5 000 \$	40 000 \$	45 000 \$	13 \$	97 \$
Contrats à terme sur obligations	158 400	-	158 400	-	1 785
Autres instruments dérivés					
Options d'achat indicielles	375	175	550	20	20
	163 775 \$	40 175 \$	203 950 \$	33 \$	1 902 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Banque Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit.

a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

Contrats à terme sur obligations

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque de taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Les profits (ou pertes) réalisés sur ces produits dérivés sont comptabilisés dans les autres produits.

b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Swaps

La Banque Alterna a recours à des contrats de taux d'intérêt (swaps) pour atténuer les risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que pour contrôler la concordance des dates d'échéance des flux de trésorerie et des dates d'ajustement d'intérêt de ses actifs et de ses passifs.

Les couvertures de flux de trésorerie désignées sont des contrats de taux d'intérêt qui sont admissibles comme relations de couverture aux fins comptables conformément à la norme IAS 39. Tout autre contrat de swap de taux est classé comme couverture économique. La Banque Alterna a désigné certaines relations de couverture à l'égard des swaps de taux qui convertissent les prêts à taux variable en prêts à taux fixe comme couvertures de flux de trésorerie.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Les swaps de taux sont évalués en en déduisant les flux de trésorerie variables et fixes actualisés. Les flux de trésorerie variables sont calculés aux taux d'intérêt implicites, déterminés par le taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) et les taux d'intérêt sur swaps en vigueur, et les relations à terme. Les flux de trésorerie fixes sont calculés selon les taux établis dans les contrats. Ces flux de trésorerie théoriques sont actualisés à l'aide des points pertinents sur la courbe de taux zéro, plus un écart d'ajustement en fonction de la qualité du crédit, dérivé des taux d'intérêt CDOR et des taux des swaps en fin de mois.

Options d'achat indicielles

Au 31 décembre 2019, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 174 000 \$ (550 000 \$ en 2018). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits. La Banque Alterna verse une prime en fonction du montant théorique à la date de conclusion de l'option sur indice boursier. À l'échéance, la Banque Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction du rendement des indices respectifs.

c) RISQUE DE CRÉDIT

La ligne directrice du BSIF relativement à l'application de la norme IFRS 9 exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé.

Conformément au chapitre 4 de la ligne directrice du BSIF sur les Normes de fonds propres (NFP) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, les institutions peuvent compenser les contrats qui font l'objet d'une novation ou de toute autre forme de compensation légalement valide lors du calcul du coût de remplacement positif, du montant de l'équivalent crédit et de l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Pour la période se terminant le 31 décembre 2018, la Banque Alterna avait choisi de ne pas compenser les transactions sous novation dans le calcul de l'exposition de crédit.

L'une des principales révisions incluses dans la version actualisée de la ligne directrice sur les NFP, qui est entrée en vigueur le 31 mars 2019, concerne la mise en œuvre de l'approche standard pour le risque de contrepartie. Parallèlement à la mise en œuvre de l'approche normalisée, pour la période se terminant le 31 décembre 2019, la Banque Alterna a choisi de compenser les transactions dans le cadre d'accords de compensation bilatéraux exécutoires dans le calcul de l'exposition au risque de crédit.

Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

31 décembre 2019			
(en milliers)	Coût de remplacement	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats à terme sur obligations	519 \$	1 641 \$	328 \$
Options achetées	9	18	4
Swaps	89	613	123
	617	2 272	455
Effet des accords-cadres de compensation	(424)	(357)	(71)
	193 \$	1 915 \$	384 \$

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

31 décembre 2018 (en milliers)	Coût de remplacement	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats à terme sur obligations	- \$	- \$	- \$
Options achetées	21	57	11
Swaps	13	213	43
	34 \$	270 \$	54 \$

Le coût de remplacement correspond au coût nécessaire pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les profits non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant de l'équivalent-crédit est le coût de remplacement total auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément à la ligne directrice sur les NFP du BSIF.

Le montant pondéré en fonction des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

22. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la Banque Alterna et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la *Loi* et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les bénéfices non répartis et le cumul de certains autres éléments du résultat étendu.

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur aux limites suivantes imposées par le BSIF :

Ratio de levier financier	3 %
Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1)	7 %
Ratio de fonds propres de première catégorie	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	10,5 %

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et fourni des capitaux non exigés par la *Loi* pour d'autres importants risques d'entreprise.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut les fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Les fonds propres de première catégorie représentent les formes de capital les plus permanentes et comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, moins les déductions requises en vertu de Bâle III. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement l'avoir des sociétaires et les actions privilégiées. Les fonds propres de deuxième catégorie sont composés principalement de débiteures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour prêts douteux. Le ratio de fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

Le ratio des fonds propres de première catégorie est obtenu en divisant les fonds propres de première catégorie par l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio du total des fonds propres est obtenu en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques.

Bâle III – Capital réglementaire et actif pondéré en fonction des risques :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fonds propres CET1 (en milliers)	77 074 \$	56 624 \$
Fonds propres de première catégorie (en milliers)	77 074 \$	56 624 \$
Fonds propres de deuxième catégorie (en milliers)	28 \$	40 \$
Total des fonds propres (en milliers)	77 102 \$	56 664 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en milliers)	220 008 \$	163 550 \$
Ratio des fonds propres CET1	35,0 %	34,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	35,0 %	34,6 %
Ratio du total des fonds propres	35,0 %	34,6 %

Au 31 décembre 2019, le ratio de levier financier de la Banque Alterna était de 7,47 % (6,96 % en 2018). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la *Loi* et les règlements, en ce qui a trait au ratio de levier financiers et au total des fonds propres comme pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2019, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers)	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	693 \$
Marges de crédit non avancées	25 574 \$

b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2019 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

c) ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

24. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fonds en caisse	2 246 \$	427 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	46 317	33 150
Titres négociables	20 000	-
	68 563 \$	33 577 \$

b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille proche exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote; et
- la société mère, la Caisse Alterna.

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

Des restrictions sur la distribution potentielle de dividendes en espèces ou de remboursements d'emprunt par la Banque Alterna à la Caisse Alterna sont déterminées par les exigences réglementaires. Le montant maximal du dividende qui peut être distribué s'élevait à 47 561 000 \$ et à 32 227 000 \$ aux 31 décembre 2019 et 2018, respectivement.

a) TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

(i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, imputée directement à la Banque Alterna, est la suivante :

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Avantages du personnel à court terme	96 \$	44 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	96 \$	44 \$

En 2019 et en 2018, les principaux dirigeants n'étaient pas rémunérés directement par la Banque Alterna puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

(ii) Prêts aux principaux dirigeants

(en milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	725 \$	790 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	-	-
Moins : montant des prélèvements inclus dans les emprunts et compris en (1)	-	-
Solde net disponible	725 \$	790 \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	- \$
Prêts personnels	-	-
Total	- \$	- \$

(iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers)	31 déc. 2018	31 déc. 2018
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	1 046 \$	1 073 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	18	15

b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION

En vertu d'une entente avec sa société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2019, des frais de gestion de 2 330 000 \$ (2 543 000 \$ en 2018) ont été chargés et sont inclus dans les salaires et avantages et dans les frais d'administration. Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Banque Alterna devait la somme de 7 757 000 \$ à la Caisse Alterna (497 000 \$ en 2018).

c) PLACEMENTS

Au 31 décembre 2019, les placements comprenaient des dépôts à terme et des titres émis ou garantis par des obligations souveraines émises par la Caisse Alterna pour un montant de 110 414 000 \$ (40 499 000 \$ en 2018). Les intérêts courus à recevoir au 31 décembre 2019 s'élevaient à 565 000 \$ (40 000 \$ en 2018) et sont inclus dans d'autres éléments d'actif. Les placements portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,26 % (1,16 % en 2018) et viennent à échéance entre 2020 et 2024. Les intérêts gagnés sur ces placements au cours de l'exercice ont totalisé 1 747 000 \$ (2 160 000 \$ en 2018).

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

d) DÉPÔTS

Au 31 décembre 2019, les dépôts comprenaient des dépôts à vue de la Caisse Alterna de 1 400 \$ (57 240 000 \$ en 2018) et aucun dépôt à terme (nul \$ en 2018). Les intérêts courus à payer au 31 décembre 2019 étaient nuls (nuls \$ en 2018) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les intérêts courus sur ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 104 000 \$ (246 000 \$ en 2018).

e) PRÊTS

Au 31 décembre 2019, les prêts comprenaient des prêts hypothécaires contractés auprès de la Caisse Alterna pour un montant de 44 416 000 \$ (51 124 000 \$ en 2018). Au cours de cet exercice, aucun prêt hypothécaire (14 976 000 \$ en 2018) n'a été vendu à la Caisse Alterna et aucun prêt (nul \$ en 2018) n'a été acheté à la Caisse Alterna.

f) PASSIFS DE TITRISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Au 31 décembre 2019, les passifs de titrisation de prêts hypothécaires comprenaient les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) vendus à la Caisse Alterna pour 215 000 \$ (64 000 \$ en 2018). Au cours de l'exercice, aucun TACH (nul \$ en 2018) n'a été acheté de la Caisse Alterna.

BANQUE ALTERNA
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

26. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés en moins d'un an ou après un an, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

(en milliers)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 a n	Total
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 563 \$	- \$	68 563 \$	33 577 \$	- \$	33 577 \$
Placements	50 389	68 346	118 735	30 004	22 341	52 345
Prêts personnels	270	13 823	14 093	817	15 036	15 853
Prêts hypothécaires résidentiels	240 485	510 719	751 204	194 237	482 099	676 336
Prêts commerciaux	15 854	25 029	40 883	1 615	10 280	11,895
Provision pour prêts douteux	(82)	-	(82)	(117)	-	(117)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	19	19
Immobilisations incorporelles	-	339	339	-	591	591
Instruments financiers dérivés	544	73	617	17	16	33
Impôts à recouvrer	1 166	-	1 166	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	-	-	-	592	592
Autres actifs	31 757	-	31 757	19 299	-	19 299
Total de l'actif	408 946 \$	618 329	1 027 275 \$	279 449 \$	530 974 \$	810 423 \$
Passif						
Dépôts à vue	529 083 \$	- \$	529 083 \$	473 633 \$	- \$	473 633 \$
Dépôts à terme	63 984	20 141	84 125	63 687	15 893	79 580
Régimes enregistrés	163 200	6 341	169 541	42 535	75 560	118 095
Passifs de titrisation de prêts hypothécaires	-	112 935	112 935	-	75 597	75 597
Emprunts	41 108	-	41 108	-	-	-
Instruments financiers dérivés	1 259	-	1 259	1 802	100	1 902
Impôt sur les bénéfices à payer	-	-	-	804	-	804
Passif d'impôts futurs	-	327	327	-	-	-
Autres passifs	11 823	-	11 823	4 188	-	4,188
Total du passif	810 457 \$	139 744	950 201	586 649 \$	167 150 \$	753 799 \$
Montant net	(401 511 \$)	478 585	77 074	(307 200 \$)	363 824 \$	56 624 \$

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2019 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.